



CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 21 JUILLET 2020

Nombre de membres composant 33

le Conseil

Nombre de membres présents à 30  
la séance

Nombre de membres représentés 3  
Nombre de membres non 0  
représentés

Le mardi 21 juillet 2020 à 09h30 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

**ETAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Carine HAHN, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Hélène DANESI, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Madame Emilie KLEIN, Monsieur Frédéric KLEIN, Madame Caroline GRILLET, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Madame Christelle FORTIN donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Monsieur Areski OUDJEBOUR

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Francis SELLAM

**PRÉSIDENT DE SÉANCE :** Monsieur Olivier DOSNE

**DELIBERATION N° 16**

**BUDGET ANNEXE DU CINÉMA - EXERCICE 2020 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

**PREAMBULE - Madame Christelle FORTIN, Conseillère municipale à la culture**

Mes chers collègues,

Le budget 2020 du cinéma est équilibré en dépenses et en recettes à 194 581,24 €. Ces prévisions intègrent les résultats de l'exercice 2019 que nous venons de voter. Ce budget 2020 se décompose ainsi :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

(équilibrée en dépenses et en recettes à 123 593,89 €)

**LES DÉPENSES**

• Charges à caractère général (chapitre 011)	42 520,00 €
--	-------------

Ce chapitre comprend les dépenses courantes nécessaires à l'exploitation du Cinéma. C'est sur ce chapitre que sont imputés les locations de films et les frais de maintenance du matériel de projection (logiciels,...).

• Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)	77 000,00 €
--	-------------

Le budget annexe du Cinéma rembourse au budget principal de la commune les dépenses engendrées par la mise à disposition de personnel par la Ville. Cette charge augmente par rapport au budget 2019, pour revenir au niveau voté en 2018 (76 000 €).

• Charges exceptionnelles (chapitre 67)	200,00 €
---	----------

Une somme est prévue pour faire face à des dépenses exceptionnelles, telles que le remboursement de recettes de l'année dernière.

• Opérations d'ordre de transfert entre les sections (chapitre 042)	3 873,89 €
---	------------

Il s'agit des dotations aux amortissements qui constatent annuellement la dépréciation des biens mobiliers acquis sur une durée de vie normale. A l'issue de leur cycle d'amortissement, ces biens mobiliers pourront faire l'objet d'un renouvellement.

## LES RECETTES

• Produits des services, du domaine et ventes (chapitre 70)	35 000,00 €
---	-------------

Dans ce chapitre, sont imputés les produits issus de la vente des billets de cinéma. Compte tenu de la crise sanitaire en cours, ces recettes sont estimées en forte baisse.

• Dotations et participations (chapitre 74)	86 515,95 €
---	-------------

Cette recette correspond à la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la Ville. Elle augmente compte tenu de l'augmentation des frais de personnel.

• Opérations d'ordre de transfert entre les sections (chapitre 042)	2 077,94 €
---	------------

Il s'agit :

- des écritures comptables liées à la reprise des subventions d'équipement perçues lors de la numérisation du cinéma pour un montant de 987,00 €
- de la reprise du sur-amortissement constaté sur le compte 28188 pour un montant de 1 090,94 €.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

(équilibrée en dépenses et en recettes à 70 987,35 €)

## LES DÉPENSES

• Immobilisations corporelles (chapitre 21)	50 504,41 €
---	-------------

Cette somme sert uniquement de variable d'ajustement de la section d'investissement du fait de l'excédent repris des années antérieures.

• Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)	17 685,00 €
--	-------------

Il s'agit d'une opération de régularisation comptable. Dans le cadre du passage au numérique, une avance a été accordée par le CNC que la Commune sera amenée à rembourser à terme.

• Opération d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)	2 077,94 €
--	------------

Il s'agit des écritures d'amortissement qui sont le pendant du chapitre 042 en recettes de

fonctionnement.

- Opération d'ordre de transfert à l'intérieur de la section (chapitre 041) 720,00 €

Il s'agit également d'écritures comptables sans impact sur l'équilibre, car la même somme est inscrite en recette d'investissement.

## LES RECETTES

- Opérations d'ordre de transfert entre les sections (chapitre 040) 3 873,89 €

Ce chapitre est le pendant du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

- Opération d'ordre de transfert à l'intérieur de la section (chapitre 041) 720,00 €

Il s'agit d'écritures comptables sans impact sur l'équilibre, car la même somme est inscrite en dépense d'investissement.

- Résultat d'investissement reporté (chapitre 001) 66 393,46 €

Comme nous l'avons constaté dans la précédente délibération sur le compte administratif 2019, le budget annexe du Cinéma a dégagé un résultat excédentaire d'investissement de 66 393,46 € en 2019.

Je vous propose donc d'adopter le budget annexe du cinéma pour l'exercice 2020.

\*\*\*

Enfin, suite au travail de mise en cohérence de l'actif du Trésorier et de notre inventaire comptable, il est apparu que des amortissements effectués sur un compte 139141 doivent être transférés sur un compte 139148. Pour cela, le Trésorier peut faire plusieurs écritures non budgétaires, sans impact sur l'équilibre des comptes.

Je vous propose de l'autoriser à effectuer ces écritures qui apparaîtront au compte de gestion.

Principaux textes réglementaires	- nomenclature comptable M14 - articles L.2311-5 et R.2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales
----------------------------------	--

A reçu un avis favorable en Commission Culture, Sports et Animation de la ville du 15/07/2020

## LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

Pour	24	Monsieur Olivier DOSNE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (liste "joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (liste "joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (liste "joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (liste "joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (liste "joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (liste "joinville avec vous"), Madame Carine HAHN (liste "joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (liste "joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (liste "joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (liste "joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETELLE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jean-Pierre AYOUB (liste "joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (liste "joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (), Monsieur Guillaume LEVANNIER (liste "joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (liste "joinville avec vous")
------	----	---

Contre	4	Madame Emilie KLEIN (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Frédéric KLEIN (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Madame Caroline GRILLET (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Tony RENUCCI (liste "jaji j'agis j'innove pour joinville-le-pont")
Abstention	5	Madame Hélène DANESI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (Liste "Un nouvel horizon avec les joinvillais")

**Article 1<sup>er</sup>** : Adopte, par chapitre, le budget primitif du cinéma pour l'exercice 2020, ci-annexé, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :

- en recettes : 194 581,24 €
- en dépenses : 194 581,24 €

Dont :

- Section de fonctionnement : 123 593,89 €
- Section d'investissement : 70 987,35 €

**Article 2** : Autorise le Trésorier à procéder à la régularisation des comptes 139141 et 139148 pour un montant de 4 212,91 € par une opération d'ordre non budgétaire selon le schéma suivant :

- compte débité : 1068 et compte crédité : 139141
- compte crédité : 1068 et compte débité : 139148

**Article 3** : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Affichée le : 27 JUIL. 2020

Télétransmise au contrôle de légalité le : 23 JUIL. 2020 A Joinville-le-Pont le 27 JUIL. 2020

